

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

CEEAC : les chefs d'Etat et de gouvernement en conclave à la fin du mois

CE sera dans le cadre de la 18e session de leur Conférence. Les assises se tiendront à Libreville. C'est du moins ce qui ressort de l'audience que le président Ali Bongo Ondimba a accordée, hier, au chef de la diplomatie gabonaise, Pacôme Moubelet Boubeya. Quelques instants plus tôt, le chef de l'Etat a reçu la Première ministre.

ONDOUBA'NTSIBAH
Libreville/Gabon

LE chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba, a reçu, hier, le compte rendu de la mission qu'il a instruite au ministre des Affaires étrangères, Pacôme Moubelet Boubeya, il y a quelques semaines. C'était à la faveur de l'audience qu'il lui a accordée au palais de la présidence de République. Cela en présence de plusieurs de ses proches collaborateurs, dont le secrétaire général de la présidence de la République, Jean-Yves Teale.

On se souvient de ce qu'il y a quelques semaines, sur instruction du numéro un gabonais, le chef de la diplomatie gabonaise a effectué une tournée dans les pays membres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC). Une mission qui lui a permis de rencontrer tour à tour les leaders de la sous-région et de leur transmettre un message de leur homologue gabonais, par ailleurs président en exercice de la CEEAC. L'audience d'hier était donc l'occasion pour le ministre des Affaires étrangères de faire le compte rendu de cette mission au président de la République. On retiendra de cet échange que le président en exercice de la CEEAC a obtenu de ses pairs de la sous-région, leur accord quant à la tenue de la 18e session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement, à Libreville à la fin du mois de novembre courant.

Ce rendez-vous sera essentiellement marqué par la passation de charges entre le président Ali Bongo Ondimba et son homologue congolais Denis Sassou

Nguesso qui prendra officiellement la présidence tournante de l'organisation sous-régionale.

A la suite de ce compte rendu, le numéro un gabonais dont le mandat à la tête de la CEEAC a été surtout marquée par la conduite de la réforme historique de ladite institution, s'est réjoui de la confiance, encore une fois renouvelée, de ses homologues de l'espace communautaire.

A noter que la situation dans les secteurs des infrastructures routières, de la santé, de la défense et de la sécurité était au centre des échanges entre le président Ali Bongo Ondimba et ces membres du gouvernement.



Le ministre des Affaires étrangères (g) Pacôme Moubelet Boubeya, faisant le compte rendu de sa mission au chef de l'Etat Ali Bongo Ondimba.

Aussi, pour la réussite de cet événement, Ali Bongo Ondimba a-t-il fait des recommandations au chef de la diplomatie gabonaise. Il faut rappeler que la réforme conduite par le chef de l'Etat gabonais s'est surtout matérialisée par la mise en place de la Commission de la CEEAC. Une instance qui est venue remplacée l'ancien secrétariat général. Sur un tout autre plan, soulignons qu'en première heure,

le président de la République a reçu la cheffe du gouvernement. Rose christiane Ossouka Raponda était accompagnée, pour la circonstance, par le ministre d'Etat Lambert-Noël Matha (Intérieur), Michaël Moussa Adamo (Défense nationale) et Léon Bounda Balonzi (Infrastructures).

A noter que la situation dans les secteurs des infrastructures routières, de la santé, de

la défense et de la sécurité était au centre des échanges entre le président Ali Bongo Ondimba et ces membres du gouvernement. La Première ministre a mis l'accent sur le dossier de la Transgabonaise. Tout comme elle est davantage revenue sur l'effectivité de l'assouplissement des mesures de restriction dans le cadre de la lutte contre la pandémie à Covid-19, en vigueur depuis le 30 octobre dernier.

Lutte contre la corruption : quid de l'ANVA ?

J.KOMBILE.MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

LES sénateurs ont adopté, récemment, en termes identiques que l'Assemblée nationale, le projet de loi portant ratification de l'ordonnance 0011/PR/2020 du 14 août 2020 portant création, organisation et fonctionnement de l'Autorité nationale de vérification et d'audit (ANVA).

De fait, dans les jours à venir, le paysage des organismes luttant contre la délinquance financière dans notre pays devrait s'enrichir avec la mise sur pied de cette autorité indépendante, jouissant de l'autonomie technique, administrative et financière. Et dont les missions principales sont de traquer le financement du terrorisme, le blanchiment

d'argent et d'enquêter sur toute forme de délinquance financière. Selon la ministre d'Etat, ministre des Relations avec les Institutions constitutionnelles et les Autorités administratives indépendantes, Denise Mekam'ne Edzidzie-Taty, qui a porté le dit texte, il n'y a nullement de risques de chevauchement entre les compétences de l'ANVA et celles de certains organismes déjà existants (Cour de comptes, Inspections générales de services, Commission nationale de lutte contre l'enrichissement illicite, etc.). Ce, d'autant plus que, a-t-elle fait valoir, lors de son audition devant les membres de la Commission des Lois et des Affaires administratives chargée des droits de l'Homme du Sénat, l'ANVA vient en appui aux institutions étatiques veillant à la



Les sénateurs lors de l'adoption du projet de loi.

bonne gestion des biens et des ressources financières publiques, ainsi qu'à une bonne évaluation des politiques publiques. De même, a-t-elle mentionné, l'ANVA aura à sa tête un vérificateur général nommé pour un mandat de cinq (5) ans non renouvelable. Et en cas de conflit d'intérêts d'un de ses membres, celui-ci devra se récuser. Les

membres de l'ANVA devraient jouir, dans l'accomplissement de leurs missions, d'une indépendance morale compatible avec les sujétions particulières liées à leurs fonctions.

Autre particularité, l'Autorité nationale de vérification et d'audit n'émet que des recommandations. Elle ne prononce pas des sanctions.